



Restaurants : comment exiger le respect de mes droits ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 29 juillet 2004

De nombreux restaurants ne respectent pas la loi. C'est très désagréable lorsqu'on est avec ses enfants de se retrouver dans une zone fumeur à son insu ou de s'entendre dire qu'il n'existe pas de zone non fumeur !!!

C'est alors à nous de quitter l'établissement ce qui est un comble ! Quelle est donc l'attitude à adopter en conformité avec la loi c'est à dire notre droit ?

merci pour votre réponse

Réponse :

Malheureusement, trop de restaurateurs ne respectent pas la loi EVIN qui précise que le restaurant est un espace non-fumeur à l'intérieur duquel peuvent être organisés des espaces pour les fumeurs sous certaines conditions très précises.

Lorsque vous entrez dans un restaurant, commencez par demander s'il y a un espace réservé aux fumeurs. Si la réponse est positive, expliquez ensuite que vous souhaitez en être éloigné. Cette méthode n'est pas facile à appliquer car les restaurateurs ont plutôt l'habitude d'être questionnés sur l'existence d'espace non-fumeurs, ce qui les conforte dans l'idée que la norme est fumeur et l'exception (une table à coté des toilette) non-fumeur .

Si l'on vous répond qu'il n'y a pas d'espace pour les non-fumeurs, rappelez fermement au restaurateur ses obligations contenues dans la loi.

Pour vous permettre d'être protégé du tabagisme, nous vous invitons à consulter les conseils pratiques que DNF vous propose. Si le problème persiste, contactez-nous de nouveau. DNF pourra envoyer une lettre de mise en demeure à ce restaurateur. Pour sortir en famille sans être gêné par la fumée des autres, découvrez les bonnes adresses pour non-fumeurs.